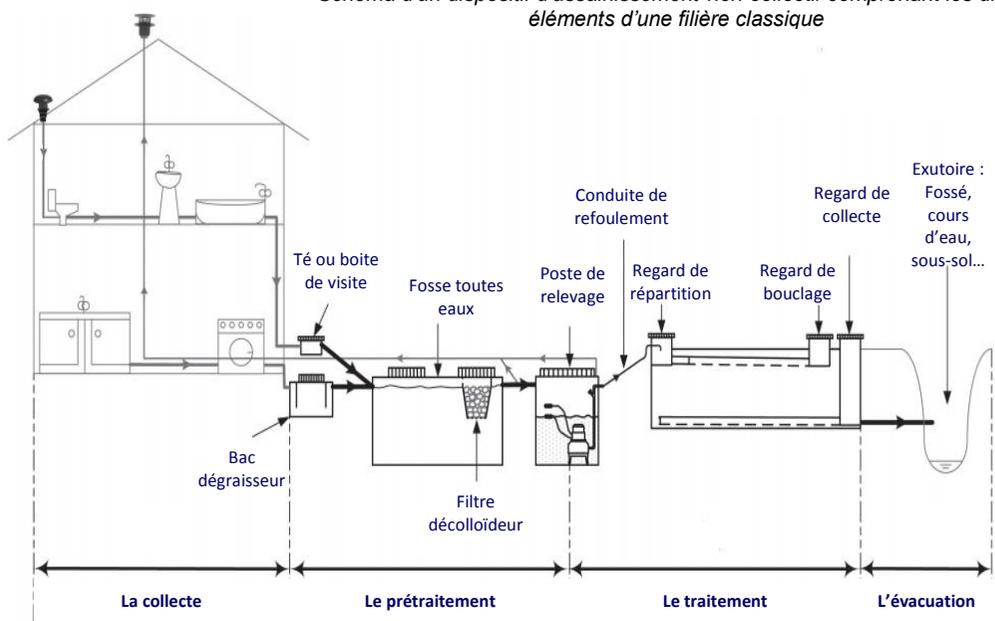


Schéma d'un dispositif type d'assainissement non collectif

Votre système d'assainissement n'est pas raccordé au « tout à l'égout ». Il est dit « non-collectif », « autonome » ou encore « individuel ». Il est composé de dispositifs qui assurent la collecte, le prétraitement, le traitement puis l'infiltration ou le rejet de l'ensemble des eaux usées d'une habitation. Bien conçu et correctement entretenu, il permet un traitement efficace des eaux. Pour maintenir votre système d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement et augmenter sa durée de vie, un entretien régulier est nécessaire. Nous allons aborder lors de ce guide les différents éléments qui composent votre dispositif d'assainissement non collectif et leur entretien.



Schéma d'un dispositif d'assainissement-non-collectif comprenant les divers éléments d'une filière classique



Les étapes de l'assainissement-non-collectif

La collecte

L'ensemble des eaux usées de l'habitation, eaux vannes (WC) et eaux ménagères (cuisine ; salle de bains...), est collecté par un ensemble de canalisations.

Ces canalisations peuvent être équipées de tés de visite, permettant l'accès en cas de problème.

Le prétraitement

Les eaux usées collectées contiennent des particules, des matières solides et des graisses qu'il faut éliminer : c'est le rôle du prétraitement. Par décantation, les matières solides se déposent dans le fond de la fosse et les graisses sont retenues en surface.

Les particules en suspension seront retenues par le préfiltre décolloïdeur

Le traitement

En sortie de la fosse, les eaux contiennent encore 70 % de la pollution. L'élimination de cette pollution résiduelle est alors obtenue par infiltration dans le sol quand celui-ci le permet ou dans un massif de sol reconstitué, grâce à l'action des microorganismes présents naturellement.

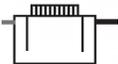
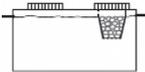
Il existe aujourd'hui des filières dites agréées (Micro station ou filtre compact) qui permettent elles aussi le traitement des eaux usées.

L'évacuation

Les eaux ainsi traitées sont évacuées, soit par évacuation dans le sous-sol, soit drainées vers un fossé.

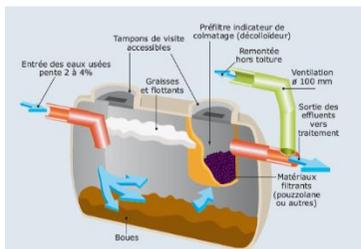


Modalité d'entretien des éléments du dispositif d'assainissement non collectif

	Bac dégraisseur	-Enlever les graisses en surface -Vidange et nettoyage	-Tous les 6 mois -A chaque vidange de la fosse toutes eaux
	Fosse toutes eaux	-Vidange des boues et des flottants	-50% du volume utile ou tous les 4 ans (titre indicatif)
	Filtre décolloïdeur	-Si Pouzzolane, à changer -Si matériau plastique, à laver	-Tous les ans -Tous les 6 mois
	Poste de relevage	-Vérification de son bon fonctionnement. -Nettoyage des éléments	-Tous les 2 mois
	Regard de répartition	-Vérification de la bonne répartition -Enlèvement des dépôts	-Tous les 6 mois
	Regard de bouclage	-Vérification de l'absence d'eau	-Tous les 6 mois
	Regard de collecte	-Vérification de l'absence de montée d'eau -Enlèvement des dépôts si nécessaire	-Tous les 6 mois
	Exutoire	-Vérification de l'absence d'obstruction du tuyau -Vérification de l'absence d'évacuation	-Tous les ans



Pourquoi vidanger ?



Cette opération est **essentielle** pour assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage et un bon traitement des eaux usées. Elle permet d'**éviter le colmatage progressif** de votre installation. En l'absence de vidange, les boues obstruent le réseau de collecte ou s'évacuent dans la filière de traitement, ou pire, dans le milieu naturel, ce qui peut entraîner dysfonctionnement et/ou pollution. La vidange doit être réalisée par une entreprise agréée par le Préfet, dont la liste peut être demandée à votre SPANC.

L'entreprise agréée est tenue de vous remettre le volet n°1 du bordereau de suivi des matières de vidange. (Article 9 de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques).

Ce bordereau de suivi des matières vous sera demandé par votre SPANC.

